

2019

Abrégé statistique

Chiffres clés 2018
de la retraite en Aquitaine



1- Les retraités résidant en Aquitaine

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL	3
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION	4
RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE SELON LA CAISSE DE LIQUIDATION	5
RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE	6
PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE	7
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AQUITAINE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE	8
MONTANT MENSUEL MOYEN DES RETRAITES PAR DÉPARTEMENT SUIVANT QUE LE RETRAITÉ BÉNÉFICIE OU NON DU MINIMUM VIEILLESSE	9
MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE	10

2- Les retraites servies par la CARSAT Aquitaine

ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES	11
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE	12
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE	13
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE	14
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE SEXE ET LA NATURE DE LA PRESTATION	15

3- Les nouveaux retraités de la CARSAT Aquitaine

ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS	16
ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS	17
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE	18
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS DE LA CARSAT AQUITAINE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE	19

4- Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L'ÂGE LÉGAL	20
LA SURCÔTE ET DÉCÔTE	21

5- L'Action Sanitaire et Sociale auprès des retraités

LES AIDES INDIVIDUELLES FINANCEES PAR LA CARSAT AQUITAINE EN 2018	22
LES ACTION DE PROMOTION DU BIEN VIEILLIR REALISEES EN 2018	23

Quelques définitions

Le réseau d'accueil de l'Assurance retraite en Aquitaine

1. Les retraités résidant en Aquitaine

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS (*) DU REGIME GENERAL

	24		33		40		47		64		Aquitaine	
	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution
2012	95 521	2,0%	267 012	1,4%	86 563	1,9%	72 181	1,2%	139 819	1,0%	661 096	1,4%
2013	97 680	2,3%	274 818	2,9%	89 163	3,0%	74 033	2,6%	143 020	2,3%	678 714	2,7%
2014	99 148	1,5%	280 561	2,1%	91 254	2,3%	75 058	1,4%	145 330	1,6%	691 351	1,9%
2015	100 752	1,6%	285 908	1,9%	93 290	2,2%	76 162	1,5%	147 769	1,7%	703 881	1,8%
2016	102 220	1,5%	291 440	1,9%	95 317	2,2%	77 345	1,6%	150 381	1,8%	716 703	1,8%
2017	103 858	1,6%	297 159	2,0%	97 373	2,2%	78 283	1,2%	153 236	1,9%	729 909	1,8%
2018	105 414	1,5%	302 446	1,8%	99 428	2,1%	79 115	1,1%	155 916	1,7%	742 319	1,7%

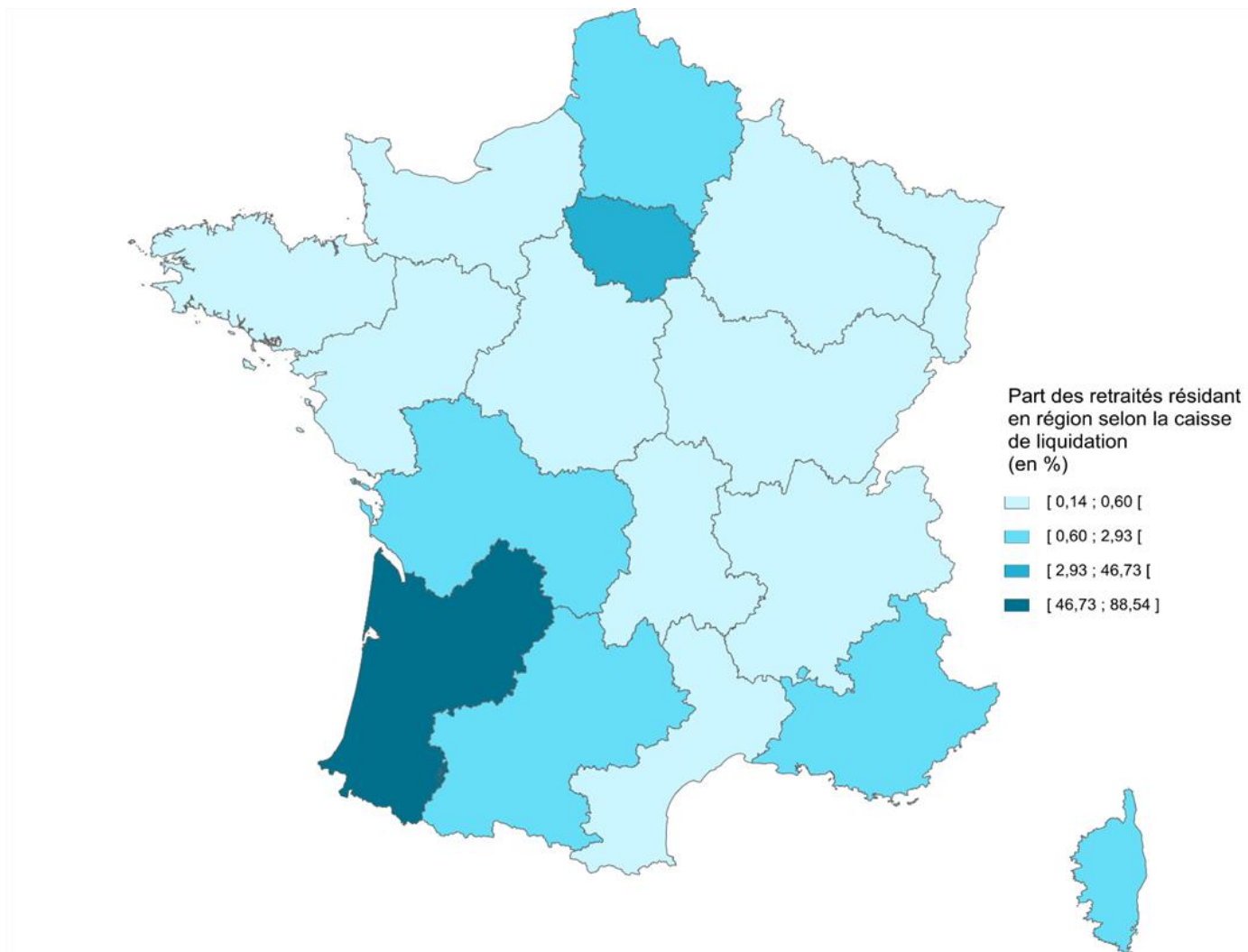
Source : SNSP

(*) retraités payés par les 16 caisses de Métropole et les 4 CGSS

Source : Cnav

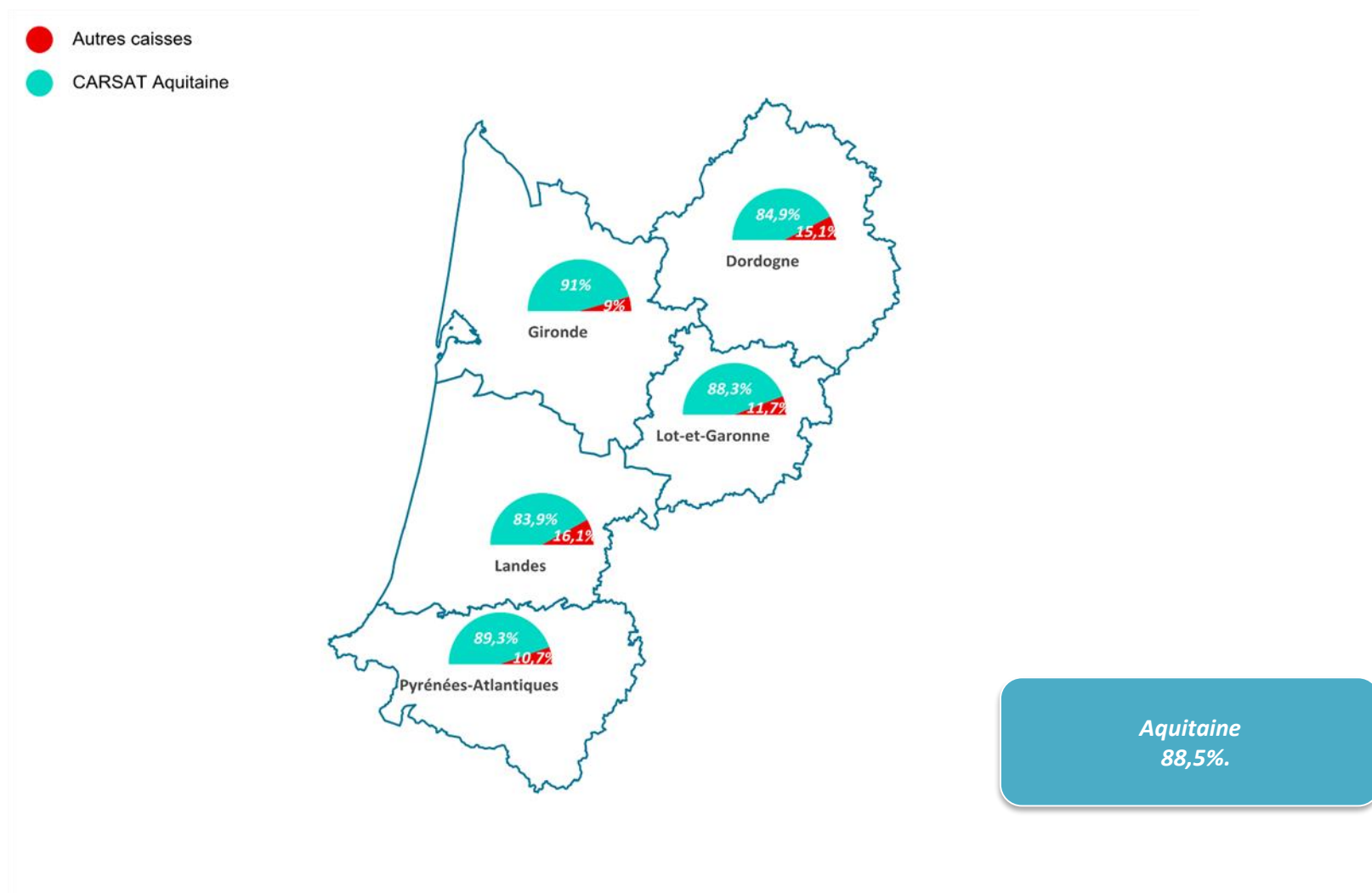
Au 31 décembre 2018, on dénombre 742 319 retraités résidant en Aquitaine.

LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION



Source : Cnav

RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE SELON LA CAISSE DE LIQUIDATION



Source : Cnav

RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS(*) DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE

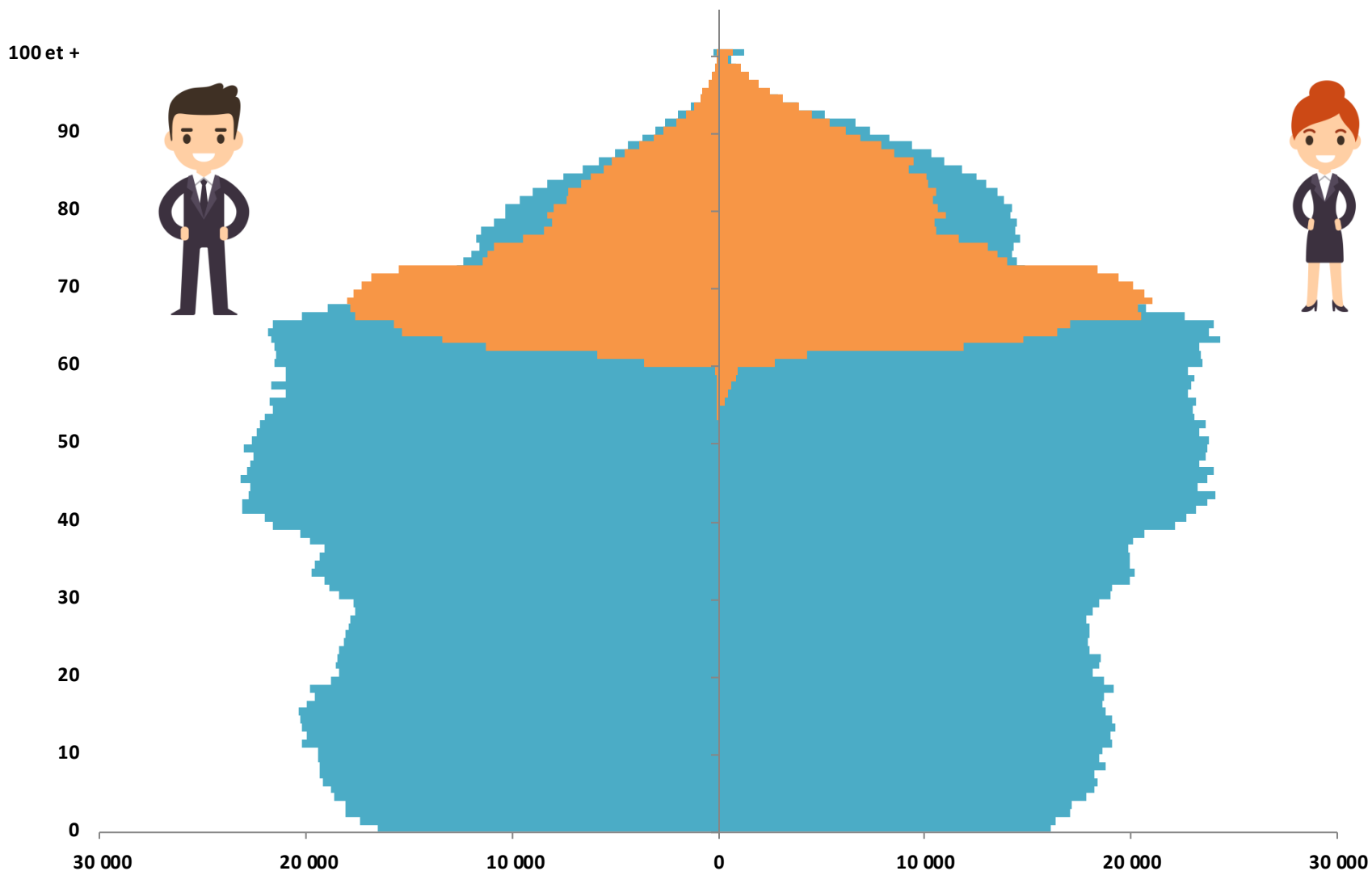
Âges	31 décembre 2018					
	24	33	40	47	64	Aquitaine
50-54	19	50	13	18	28	128
55-59	560	1 420	466	399	723	3 568
60-64	14 276	40 364	13 867	10 035	20 951	99 493
65-69	26 296	78 087	25 256	19 389	37 310	186 338
70-74	22 108	65 302	21 430	16 548	32 160	157 548
75-79	14 275	40 480	13 652	11 602	22 000	102 009
80-84	12 712	33 713	11 735	9 539	19 578	87 277
85 ans et +	15 168	43 030	13 009	11 585	23 166	105 958
TOTAL	105 414	302 446	99 428	79 115	155 916	742 319
% Femmes	56,30%	56,58%	56,19%	56,43%	57,14%	56,59%

(*) Retraités payés par les 16 Caisses de Métropole et les 4 CGSS

Source : Cnav

86,1 % des retraités résidant en Aquitaine au 31 décembre 2018 ont 65 ans et plus.

PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE



Population totale
Retraités du régime général

Source population totale résidant en Aquitaine : Projection de population Omphale au 01/01/2018
Population des retraités résidant en Aquitaine : Cnav au 31/12/2018

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AQUITAINE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

Département		Retraités								
		Hommes			Femmes			Ensemble		
		Droit direct	Droit dérivé	Total	Droit direct	Droit dérivé	Total	Droit direct	Droit dérivé	Total
24	Effectif	45 657	405	46 062	56 175	3 177	59 352	101 832	3 582	105 414
	En %	43,3%	0,4%	43,7%	53,3%	3,0%	56,3%	96,6%	3,4%	100,0%
	Âge moy.	73,1	76,1	73,1	74,9	77,4	75,0	74,1	77,2	74,2
33	Effectif	130 723	589	131 312	162 914	8 220	171 134	293 637	8 809	302 446
	En %	43,2%	0,2%	43,4%	53,9%	2,7%	56,6%	97,1%	2,9%	100,0%
	Âge moy.	73,0	72,5	73,0	74,8	76,8	74,9	74,0	76,5	74,0
40	Effectif	43 268	291	43 559	52 988	2 881	55 869	96 256	3 172	99 428
	En %	43,5%	0,3%	43,8%	53,3%	2,9%	56,2%	96,8%	3,2%	100,0%
	Âge moy.	72,9	76,7	72,9	74,5	77,4	74,6	73,8	77,4	73,9
47	Effectif	34 145	324	34 469	42 163	2 483	44 646	76 308	2 807	79 115
	En %	43,2%	0,4%	43,6%	53,3%	3,1%	56,4%	96,5%	3,5%	100,0%
	Âge moy.	73,3	76,4	73,4	75,0	78,0	75,2	74,3	77,8	74,4
64	Effectif	66 385	443	66 828	85 078	4 010	89 088	151 463	4 453	155 916
	En %	42,6%	0,3%	42,9%	54,6%	2,6%	57,1%	97,1%	2,9%	100,0%
	Âge moy.	73,1	76,3	73,2	75,2	77,5	75,3	74,3	77,4	74,4

Source : Cnav

L'âge moyen des 742 319 retraités résidant dans la région Aquitaine payés par les 16 Caisses de métropole et les 4 CGSS est de 74,1 ans, soit 73,1 ans pour les hommes et 75 ans pour les femmes.

MONTANT MENSUEL MOYEN DES RETRAITES PAR DÉPARTEMENT SUIVANT QUE LE RETRAITÉ BÉNÉFICIE OU NON DU MINIMUM VIEILLESSE

Départements	Titulaires de l'allocation supplémentaire ou de l'ASPA / ASI		Non titulaires de l'allocation supplémentaire ou de l'ASPA / ASI		Ensemble	
	Effectifs	Montant moyen (euros)	Effectifs	Montant moyen (euros)	Effectifs	Montant moyen (euros)
24	3 356	668 €	102 058	616 €	105 414	617 €
33	10 031	715 €	292 415	695 €	302 446	695 €
40	2 396	677 €	97 032	646 €	99 428	647 €
47	2 914	678 €	76 201	609 €	79 115	612 €
64	4 765	693 €	151 151	684 €	155 916	684 €
Aquitaine	23 462	695 €	718 857	666 €	742 319	667 €

Source : InfoCentre SNSP - CNAV
(1) ASPA (ou Allocation supplémentaire L.815-2/3) et Asi.

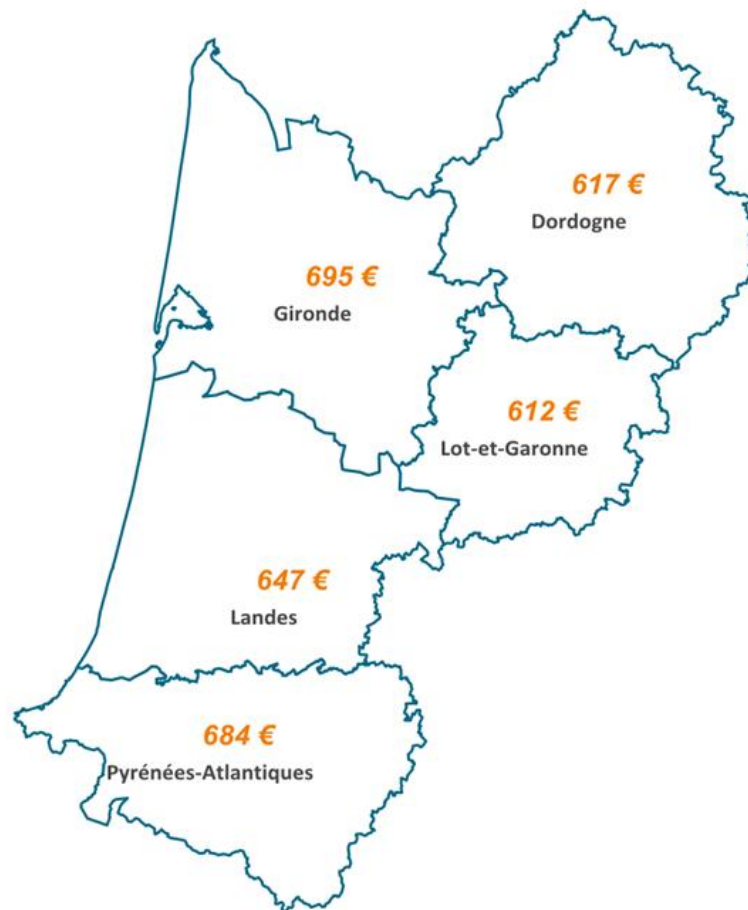
Pour les 742 319 retraités résidant en région Aquitaine au 31 décembre 2018, le montant moyen de la retraite globale s'élève à 667 €. 3,16 % des retraités bénéficient d'une allocation supplémentaire ou de l'ASPA/ASI.

Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :

- * d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).
- * de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc....)

Source : Cnav

MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE



Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :
* d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).
* de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc...)

Source : Cnav

2. Les retraites servies par la CARSAT en Aquitaine

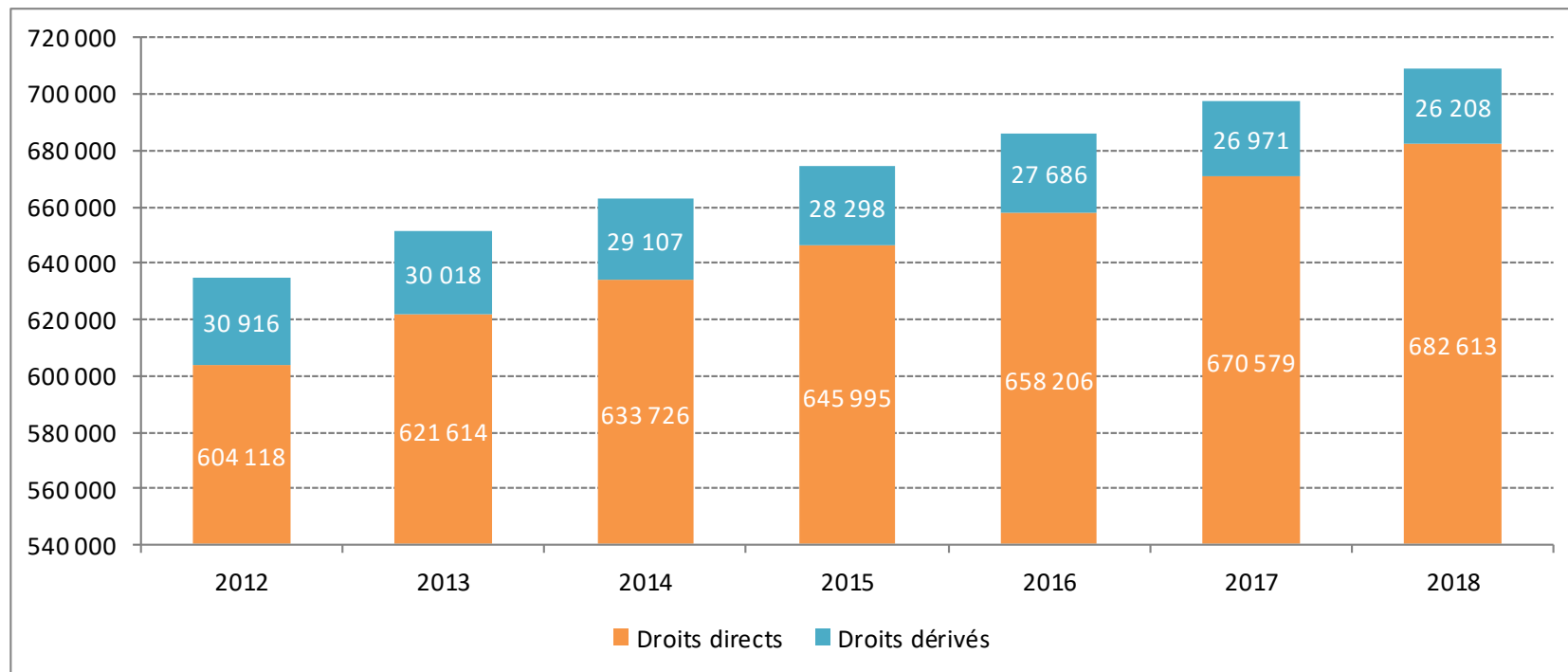
ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES AU 31 DECEMBRE 2018

Années	Droits contributifs			Droits non contributifs			Ensemble des droits		
	Droits directs	Droits dérivés	Total	Droits directs	Droits dérivés	Total	Droits directs	Droits dérivés	Total
2012	604 062	30 916	634 978	56	0	56	604 118	30 916	635 034
2013	621 564	30 018	651 582	50	0	50	621 614	30 018	651 632
2014	633 684	29 107	662 791	42	0	42	633 726	29 107	662 833
2015	645 959	28 298	674 257	36	0	36	645 995	28 298	674 293
2016	658 175	27 686	685 861	31	0	31	658 206	27 686	685 892
2017	670 553	26 971	697 524	26	0	26	670 579	26 971	697 550
2018	682 590	26 208	708 798	23	0	23	682 613	26 208	708 821

Source : SNSP

Au 31 décembre 2018, le nombre de retraités payés par la CARSAT Aquitaine s'élève à 708 821, soit 682 613 retraités de droits directs et 26 208 retraités de droits dérivés.

EVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE



RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE

Groupes d'âge	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Droit contributif	Droit non contributif	Total	Droit contributif	Droit non contributif	Total	Droit contributif	Droit non contributif	Total
50-54	4	0	4	116	0	116	120	0	120
55-59	393	0	393	3 189	0	3 189	3 582	0	3 582
60-65	63 010	0	63 010	64 863	0	64 863	127 873	0	127 873
66-69	67 495	0	67 495	79 129	0	79 129	146 624	0	146 624
70-74	68 528	0	68 528	81 985	0	81 985	150 513	0	150 513
75-79	43 514	0	43 514	55 285	1	55 286	98 799	1	98 800
80-84	33 526	0	33 526	49 705	1	49 706	83 231	1	83 232
85 et +	30 177	0	30 177	67 879	21	67 900	98 056	21	98 077
Total	306 647	0	306 647	402 151	23	402 174	708 798	23	708 821
%	43,3%	0,0%	43,3%	56,7%	0,0%	56,7%	100,0%	0,0%	100,0%
Âge moyen	72,98	0,00	72,98	74,86	89,83	74,86	74,05	89,83	74,05

Source : SNSP

Parmi les 708 821 retraités payés par la CARSAT Aquitaine au 31 décembre 2018, 577 246 ont plus de 65 ans, soit 81,4%. L'âge moyen de l'ensemble des retraités est de 74,05 ans, soit 72,98 ans pour les hommes et 74,9 ans pour les femmes.

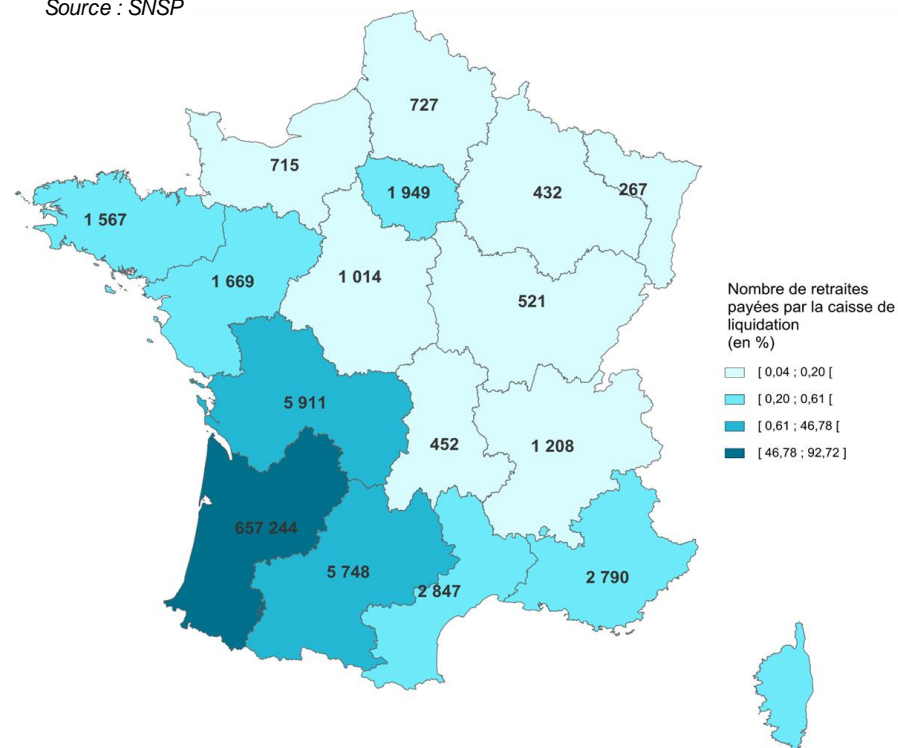
Source : Cnav

RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
CARSAT Aquitaine	284 323	372 921	657 244	92,7%
METROPOLE HORS CARSAT Aquitaine	11 176	16 641	27 817	3,9%
DOM, TOM et ETRANGER	11 148	12 612	23 760	3,4%
Total	306 647	402 174	708 821	100%

Source : SNSP

Parmi les 708 821 retraités payés par la CARSAT Aquitaine, 7,3% résident hors région Aquitaine.



RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE SEXE ET LA NATURE DE LA PRESTATION

	31 décembre 2018		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Pensions normales	267 122	315 573	582 695
Pensions d'ex-invalidé	13 982	18 148	32 130
Pensions d'inaptitude et assimilées	23 445	44 320	67 765
Droits directs contributifs	304 549	378 041	682 590
Pensions de réversion	2 096	24 005	26 101
Pensions de veufs et veuves	2	105	107
Droits dérivés contributifs	2 098	24 110	26 208
Total des droits contributifs	306 647	402 151	708 798
Droits directs non contributifs	0	23	23
Droits dérivés non contributifs	0	0	0
Total des droits non contributifs	0	23	23
Total des droits directs	304 549	378 064	682 613
Total des droits dérivés	2 098	24 110	26 208
TOTAL DES DROITS	306 647	402 174	708 821

Source : SNSP

*Parmi les 708 821 retraités payés par la CARSAT Aquitaine, 43,3% sont des hommes et 56,7% sont des femmes.
92% des droits dérivés sont servis à des femmes.*

3. Les nouveaux retraités de la CARSAT Aquitaine

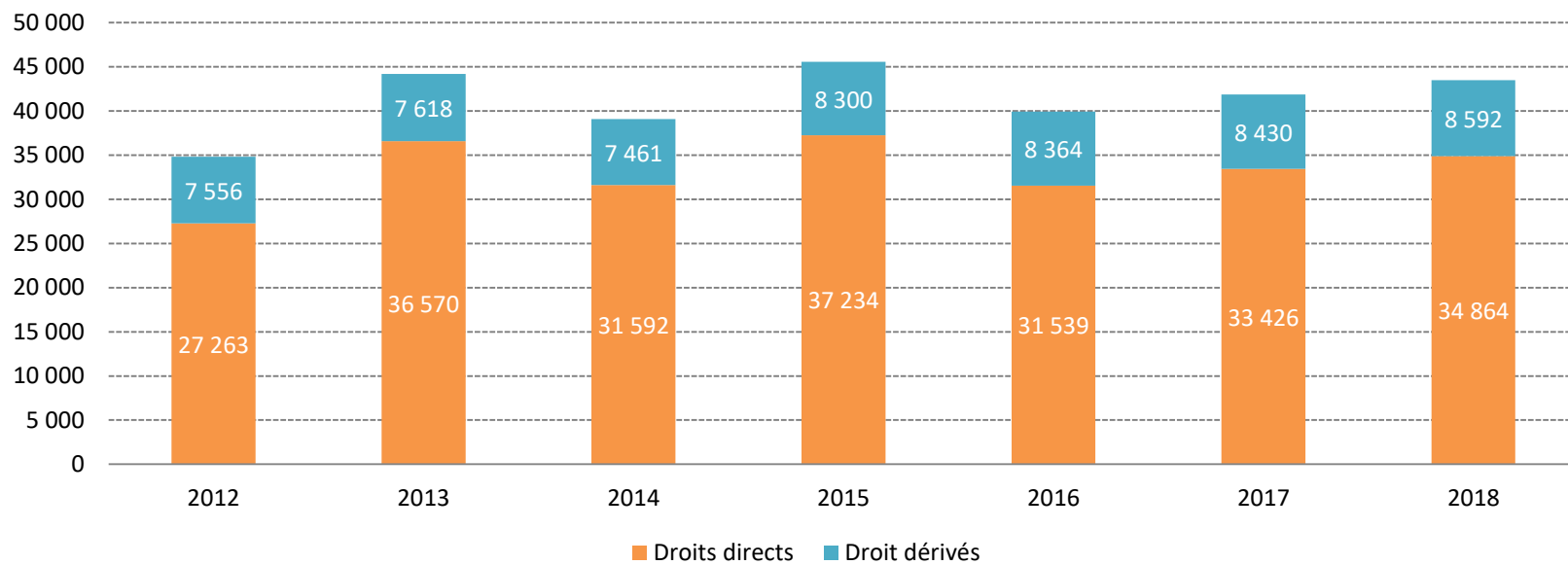
ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DU NOMBRE D' ATTRIBUTIONS

Année	Droits directs	Droit dérivés	TOTAL
2012	27 263	7 556	34 819
2013	36 570	7 618	44 188
2014	31 592	7 461	39 053
2015	37 234	8 300	45 534
2016	31 539	8 364	39 903
2017	33 426	8 430	41 856
2018	34 864	8 592	43 456

Source : SNSP

Au 31 décembre 2018, on dénombre 43 456 attributions dont 34 864 attributions de droits directs, soit +3,8% par rapport à 2017.

ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS



RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE

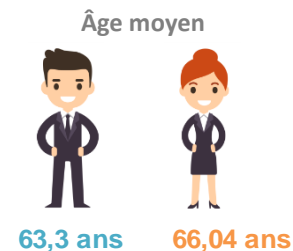
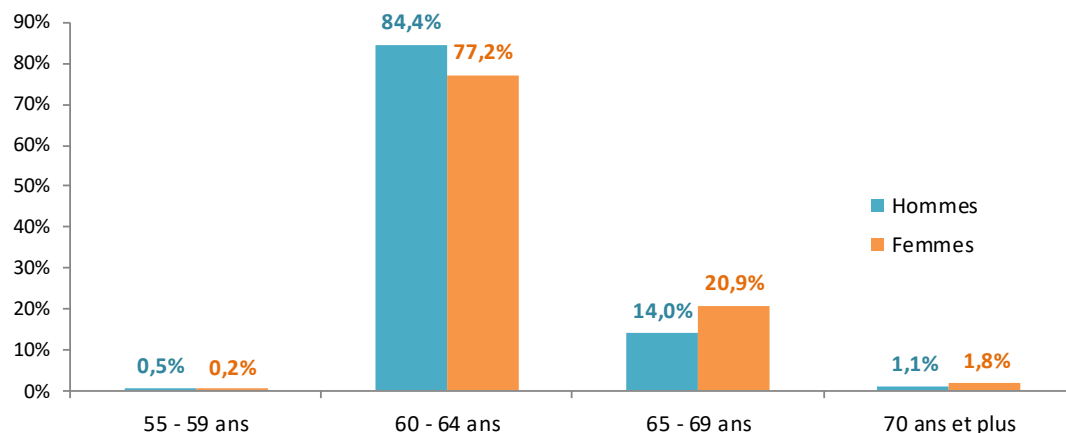
Âge au point de départ	Droits directs			Droits dérivés			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 55 ans	-	-	-	3	51	54	3	51	54
55 - 59	80	36	116	108	786	894	188	822	1 010
60 - 64	13 076	14 949	28 025	177	901	1 078	13 253	15 850	29 103
65 - 69	2 161	4 042	6 203	167	907	1 074	2 328	4 949	7 277
70 ans et plus	171	349	520	876	4 616	5 492	1 047	4 965	6 012
Total	15 488	19 376	34 864	1 331	7 261	8 592	16 819	26 637	43 456
Âge moyen au point de départ	62,3	63,0	62,7	75,6	74,1	74,3	63,3	66,0	65,0

Source : SNSP

Avec l'effet réforme de 2013, l'âge moyen des nouveaux retraités de droits directs servis par la CARSAT Aquitaine en 2018 est de 62,7 ans.

Source : Cnav

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE LA CARSAT AQUITAINE SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET L' ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE



Zoom sur les 60-69 ans

Âge au point de départ	Droits directs			Droits dérivés			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
60 ans	4 948	2 552	7 500	32	144	176	4 980	2 696	7 676
61 ans	699	549	1 248	54	231	285	753	780	1 533
62 ans	5 914	10 055	15 969	39	206	245	5 953	10 261	16 214
63 ans	899	1 132	2 031	23	140	163	922	1 272	2 194
64 ans	616	661	1 277	29	180	209	645	841	1 486
65 ans	1 489	3 132	4 621	36	167	203	1 525	3 299	4 824
66 ans	358	550	908	35	164	199	393	714	1 107
67 ans	158	195	353	30	197	227	188	392	580
68 ans	84	85	169	25	194	219	109	279	388
69 ans	72	80	152	41	185	226	113	265	378
Total	15 237	18 991	34 228	344	1 808	2 152	15 581	20 799	36 380

Source : SNSP

4. Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L' ÂGE LÉGAL*

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraites anticipées	5 157	2 535	7 692
Retraites anticipées longue carrière	5 071	2 484	7 555
Retraites anticipées assurés handicapés	51	28	79
Retraites anticipées travailleurs handicapés	35	23	58
Nombre total de mesures dérogatoires	407	136	543
Travailleurs de l'amiante	240	25	265
Incapacité permanente	167	111	278

Source : SNSP

7 692 retraites anticipées ont été attribuées en 2018 par la CARSAT Aquitaine : 98,2% pour longue carrière. 543 personnes ont bénéficié d'une mesure dérogatoire : 48,8% au titre de travailleur de l'amiante et 51,2% pour incapacité permanente.

LA SURCOTE ET LA DÉCOTE

Les retraités de droit direct bénéficiant de la surcote

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% de surcôte / droits directs contributifs
PV ^(*) portées au minimum contributif	715	1220	1935		
PV ^(*) ramenées au maximum sans surcote	3	1	4		
Autres pensions	1312	1252	2564		
Pensions avec surcôte	2 030	2 473	4 503	34 864	12,92%

(*) Pension Vieillesse

Source : SNSP

12,9% des nouveaux retraités bénéficient de la majoration au titre de la surcote en 2018, soit 4 503 retraités.

Les retraités de droit direct ayant un taux réduit

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% par rapport aux droits directs contributifs
Pensions avec un taux minoré	1 439	2 223	3 662	34 864	10,50%

Source : SNSP

En 2018, 3 662 attributions de droits contributifs directs l'ont été à taux réduit, soit 10,5 %.

Source : Cnav

5. L'Action Sanitaire et Sociale auprès des retraités

LES AIDES INDIVIDUELLES FINANÇÉES PAR LA CARSAT AQUITAINE EN 2018 :

Département		Aides individuelles					
		Plan d'Actions Personnalisé (1)	Aide à l'amélioration du logement (2)	Aides temporaires (ARDH, ASIR, PRADO)(3)	Kit de prévention (4)	Secours	Ensemble des bénéficiaires
24	Nb bénéficiaires	1 305	545	1 066	98	5	2 628
	% Evolution	-0,7%	4,4%	4,5%	-21,0%	25,0%	0,6%
33	Nb bénéficiaires	2 330	577	1 873	393	30	4 554
	% Evolution	1,3%	15,4%	3,7%	-8,2%	36,4%	3,7%
40	Nb bénéficiaires	1 152	501	770	185	8	2 167
	% Evolution	2,6%	-2,1%	5,3%	58,1%	14,3%	4,7%
47	Nb bénéficiaires	1 158	198	726	353	16	1 950
	% Evolution	-1,9%	-30,3%	4,3%	-1,4%	23,1%	-2,3%
64	Nb bénéficiaires	1 559	602	1 643	103	27	3 484
	% Evolution	0,3%	28,4%	-6,1%	-33,5%	-6,9%	0,8%
Aquitaine	Nb bénéficiaires (*)	7 504	2 423	6 078	1 132	86	14 783
	% Evolution	0,5%	5,9%	1,2%	-4,2%	14,7%	1,8%

(*) bénéficiaires sans double compte (un retraité peut avoir plusieurs aides sur une même année)

La CARSAT accompagne les retraités du Régime Général relevant des Gir 5 et 6 en situation de fragilité économique ou sociale. Afin de prévenir les effets du vieillissement et la perte d'autonomie, elle déploie des modes d'intervention plus proches des retraités :

(1) Le Plan d'Action Personnalisé (PAP) est mis en place à l'issue d'une évaluation des besoins réalisée au domicile de l'assuré. Son but est de proposer des actions ou des aides financières adaptées (conseils, aide à domicile, portage de repas, téléalarme...).

(2) L'aide à l'amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie (HCV) permet de compléter les aides précédentes en participant financièrement à la réalisation de travaux dans le logement. Formés au repérage des besoins en habitat, les évaluateurs sont également chargés de conseiller et d'orienter les retraités sur les dispositifs existants pour favoriser un maintien à domicile dans de bonnes conditions. A cette occasion, ils peuvent préconiser l'achat d'un kit prévention (4)(barres d'appui, rampe...) qui pourra être financé par la CARSAT.

(3) L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH) facilite le retour à domicile de la personne à l'issue d'un séjour dans un établissement de santé en anticipant ses besoins et en élaborant un plan d'aide pour les premières semaines du retour à domicile.

LES ACTIONS DE PROMOTION DU BIEN VIEILLIR RÉALISÉES EN 2018 :

	24	33	40	47	64	Aquitaine
Nombre d'action d'Information / sensibilisation	63	111	31	46	78	329
- dont conférences débats	14	20	8	14	16	72
- dont réunions de sensibilisation	55	74	20	45	56	250
- dont forums	8	37	11	1	22	79
Nombre d'ateliers visant la modification de comportement	124	235	43	98	147	647
- dont ateliers mémoire	30	57	13	29	53	182
- dont ateliers Form'équilibre	29	54	11	22	31	147
- dont ateliers Form' Bien être	34	47	7	15	14	117
- dont ateliers Bien vieillir	0	14	0	2	1	17
- dont ateliers Nutrition	16	40	2	17	20	95
- dont ateliers Mémo forme	1	0	0	1	0	2
- dont ateliers équilibre et vous	3	2	0	2	0	7
- dont ateliers bien chez soi	0	0	0	0	9	9
- dont ateliers bienvenu à la retraite	3	12	4	3	4	26
- dont ateliers vitalité	8	9	6	7	15	45
Nombre de participants	1 508	2 551	422	1 269	1 549	7 299

Quelques définitions

- **Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA):**

Allocation unique et différentielle, elle a pour but, sous certaines conditions, d'élever l'ensemble des ressources à un montant minimum.

- **Allocation Supplémentaire :**

Cette allocation tend à procurer à toute personne âgée un montant minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elle est rattachée. Elle vient s'ajouter à une prestation déjà servie si l'assuré remplit des conditions d'âge, de ressources, de nationalité et de résidence. Son montant est fixé par décret.

- **Allocation Supplémentaire d'invalidité (ASI) :**

Elle est destinée, sous certaines conditions, aux assuré(e)s invalides qui ne remplissent pas la condition d'âge pour obtenir l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.

- **Cotisations Sociales :**

Les cotisations sociales sont des versements à des régimes qui, pour l'assuré, donnent droit à des prestations sociales lors de la réalisation d'un risque couvert par la Sécurité sociale.

- **Droit direct ou personnel :**

C'est un droit acquis par l'assuré lui-même en fonction des cotisations versées. L'avantage contributif personnel est une retraite. Le droit personnel non contributif est l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés et l'Allocation aux Mères de Famille.

- **Droit Contributif :**

C'est un avantage dont le montant est proportionnel au nombre d'années d'assurance. Il peut avoir le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.

- **Droit dérivé:**

C'est un avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé. L'allocation veuvage et la retraite de réversion sont des droits dérivés contributifs. Les droits dérivés non contributifs (secours viagers) sont quasiment en voie de disparition.

- **Droit non Contributif :**

Il s'agit d'un avantage attribué à une personne privée de ressources. La prestation est d'un montant uniforme et peut avoir aussi le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.

- **Minimum Vieillesse :**

C'est un dispositif regroupant un ensemble de prestations, qui garantit à toute personne un montant minimum de ressources.

- **Régime :**

Un régime au sens juridique du terme, est un ensemble de dispositions réglementaires s'appliquant à un groupe donné d'affiliés et définissant les prestations auxquelles ils ont droit. Il est géré par une organisation autonome. Le Régime Général vise les personnes salariées. Son champ d'application a été largement étendu à des personnes "assimilées". Financé à l'origine par des cotisations, le régime a vu ses ressources se diversifier pour tenir compte de la nature des prestations versées : les prestations contributives sont la contrepartie de cotisations tandis que les prestations dites non contributives sont liées à la solidarité.

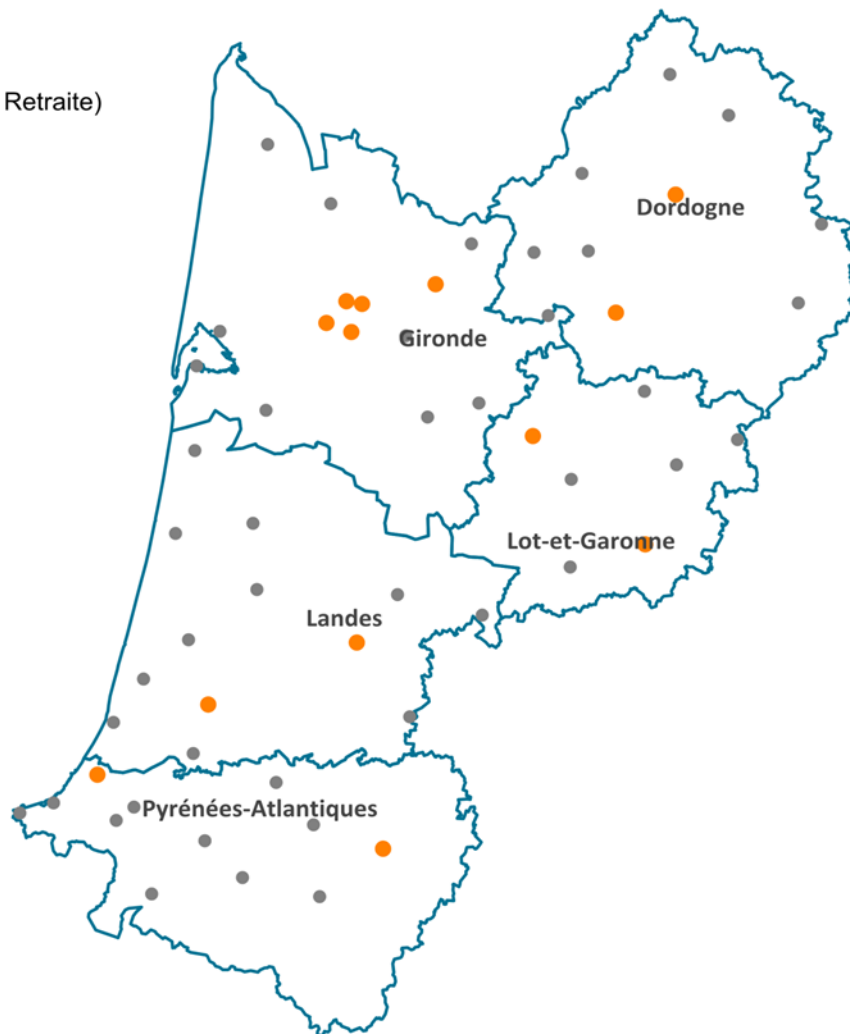
- **Surcote :**

C'est une majoration de la retraite appliquée sur le montant de la retraite des salariés ayant travaillé au-delà de la durée légale requise.

Le réseau d'accueil retraite de la CARSAT Aquitaine au 31/12/2018

● Agence de retraite

● PAR (Point Accueil Retraite)





Votre interlocuteur en région pour



Publication annuelle régionale publiée par la CARSAT Aquitaine

Directeur de la publication : Pascal EMILE

Conception et réalisation : Service Etudes et Statistiques de la CARSAT Aquitaine

ISSN : 2553-7768